Ville de Neuilly Plaisance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : **35**

SEANCE ORDINAIRE DU 04 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 04 novembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 29 octobre 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, Mme YILMAZ, Mme PELLEGRINO, M. TOURE, Mme DJENNANE, Mme CHOULET, Mme DONA, M. LEPPERT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. BRESSAN, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme HERVÉ, Mme PORTE, Mme LARRAGUETA, Mme BERNARDONI, M. RIGAULT, M. TOSUN, M. LE TOSSER, M. MAASSRY, M. PRIGENT, Mme SCHWARTZBROD, M. FREMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. BUTIN donne pouvoir à Mme LAMAURT
M. BERTHIER donne pouvoir à Mme BERNARDONI
Mme EMANE donne pouvoir à Mme ALI
Mme AACHOUR donne pouvoir à M. LE TOSSER
M. ROBICHON donne pouvoir à M. PRIGENT.

ÉTAIT ABSENTE :
Mme LE BAIL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :
Mme BOILEAU.

N°2026.11.85 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Hôtel de Ville de Neuilly-Plaisance et ses annexes avec rénovation énergétique, mise aux normes électriques et sécurité incendie.

Sur présentation de Madame Sandra BERNARDONI, Conseillère Municipale en charge du Budget et de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1411-1 et suivants et L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L2124-1 à L2124-3, R. 2124-3, R2124-4, R2131-16, R2131-17, R2161-2 à R2161-5 et R2161-12 à R2161-16,

Certifié exécutoire
Acte publié le **16/11/2026**

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20261104-DLB-2026-11-85-DE
Date de télétransmission : 16/11/2026
Date de réception préfecture : 16/11/2026

Vu la publication d'avis de marché au JOUE, au BOAMP le 04 juillet 2025 et sur le profil acheteur de la Ville du site www.maximilien.fr,

Considérant que la prestation objet du présent marché porte sur une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, du bâtiment de l'Éducation/Enfance-Jeunesse et de l'ancienne Trésorerie,

Considérant le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 12 octobre 2026 attribuant le marché à la société HUERRE BRUNO JEAN,

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances en date du 30 octobre 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 30 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS

ARTICLE 1 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs au Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Hôtel de Ville de Neuilly-Plaisance et ses annexes avec rénovation énergétique, mise aux normes électriques et sécurité incendie avec la société HUERRE BRUNO JEAN.

ARTICLE 2 : **PRÉCISE** que le marché est conclu avec le titulaire, à compter de la réception d'un ordre de service de démarrage des prestations par le Maître d'œuvre et qu'il s'achèvera à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement.

Christian DEMUYNCK
Maire

Vanessa BOILEAU
Secrétaire

Mairie de NEUILLY-PLAISANCE 93360

Certifié exécutoire
Acte publié le **16/11/2026**

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20261104-DLB-2026-11-85-DE
Date de télétransmission : 16/11/2026
Date de réception préfecture : 16/11/2026